

Av. des Planches 27 – 1820 Montreux – 021 963 37 08

Horaires du secrétariat : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h / Mercredi 14h-16h

paroisse.montreux@cath-vd.ch

<https://www.cath-vd.ch/paroisses/montreux/> • <https://www.cath-vd.ch/paroisses/villeneuve-veytaux/>

6 avril 2025

n°14

5^e DIMANCHE DU CARÊME

LD – Is 43, 16-21 / Ps 125 / Ph 3, 8-14 / Jn 8, 1-11

5-6 avril - Jubilé des malades et du monde de la santé

Dans l'évangile du jour, Jésus enseigne au Temple, après avoir pris du temps avec son Père au jardin des Oliviers. Les scribes et les pharisiens arrivent avec une femme adultère pour mettre Jésus à l'épreuve. Selon la loi (voir entre autres Lv 20, 10), ce sont l'homme et la femme qui sont lapidés en cas d'adultère. Mais où est l'homme ? La femme est utilisée comme objet afin de confronter Jésus. Si Jésus dit de ne pas lapider la femme, il s'oppose à la loi. Mais s'il dit de la lapider, il s'oppose à son enseignement d'amour et de pardon. Que faire ?

La première chose que fait Jésus : il ne répond pas à la question, il se baisse pour écrire sur le sol. Nous ne connaissons pas son contenu, mais ainsi, Jésus apaise la foule. Et comme on insistait, Jésus répond : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. »

Face à cette réponse, nous pouvons y voir deux lectures. D'une part, Jésus renvoie les gens à eux-mêmes. Chacun d'entre eux est un pécheur, peut-être même pire que la femme adultère. Mais d'autre part, Jésus les confronte à la loi. En Lv 20, 7, il est stipulé que les personnes doivent être saintes, soit, sans péché. D'ailleurs, ils n'ont pas respecté non plus la loi, en omettant d'amener l'homme. Ainsi, Jésus, en mettant les personnes face à la loi ou face à elles-mêmes, celles-ci s'en vont les unes après les autres. Aujourd'hui, nous prenons Dieu à partie pour condamner une personne qui nous a fait du mal ou a fait du mal à d'autres. Mais Jésus nous invite à revenir sur nous-mêmes, sur nos propres péchés et Il nous dit que condamner quelqu'un s'oppose à la loi d'amour et de pardon.

Mathias Theler, agent pastoral UPI Riviera



Suivez-nous sur =>

facebook



Instagram



YouTube



cath-vd.ch/paroisses



Suivez les informations
sur le Jubilé 2025 sur :



Pour recevoir la feuille dominicale par courriel, demandez à : paroisse.montreux@cath-vd.ch

CHAPELLE STE-THERESE – GLION / Route de Caux, 1823 Glion

• Dimanche à 11h00 : Messe

CHAPELLE NOTRE-DAME DES NARCISSSES – LES AVANTS / Route des Avants 28

• Dimanche à 9h00 : Messe

PAROISSE DU SACRE-CŒUR DE VILLENEUVE-VEYTAUX

Horaire hebdomadaire des célébrations

Samedi 05.04.

18h00 **Messe en famille**



20h00 Messe en **polonais**

Dimanche 06.04. **5e dimanche du Carême**

09h30 Messe en français

11h30 Messe en **polonais**

20h00 Messe en français

Mardi 08.04.

19h15 **Chapelet**



Jeudi 10.04.

09h00 Messe en français, suivie de **l'adoration** jusqu'à 10h30

17h30 Chemin de croix en **polonais**

18h00 Messe en **polonais**

Samedi 12.04.

20h00 Messe en **polonais**

Dimanche 13.04. **Dimanche des Rameaux**

09h30 Messe en français

11h30 Messe en **polonais**

20h00 Messe en français



ENQUÊTE "ENVIRONNEMENT ET RELIGION"

L'Université de Bâle, faculté de théologie, mène une enquête sur le thème "**Environnement et religion**". Notre paroisse à Villeneuve fait partie des paroisses sélectionnées au hasard dans toute la Suisse. C'est pourquoi, tous nos paroissiens et paroissiennes sont invité-e-s à participer à ce sondage entièrement anonyme et confidentiel -de 10 minutes environ- qui aura lieu à la **grande salle paroissiale** le **dimanche 6 avril** directement **après la messe de 9h30**.

En guise de remerciement, chaque participant recevra un bon d'une valeur de Fr. 10.-. Un apéritif suivra.

L'OFFRANDE A VILLENEUVE :

Dimanche 30.03.2025 : Pour les œuvres de la paroisse.

Merci beaucoup pour votre générosité !

Donations pour les œuvres de la paroisse :

IBAN CH24 0900 0000 1800 3142 3



Paroisse de Villeneuve



PAROISSE DE CLARENS

Avenue Alexandre-Vinet 34, 1815 Clarens.

021 964 64 77 - <https://www.cath-vd.ch/paroisses/clarens>

Chemin de Croix : chaque vendredi du temps de Carême, à 17h30.

Médiations musicales : dimanche 13 avril à 17h00 (portes 16h45).

PAROISSE DE CHÂTEAU-D'OEX

Route des Chenolettes 11, 1660 Château-d'Oex.

026 924 64 44 - <https://www.cath-vd.ch/paroisses/chateau-doex>

DANS L'UNITE PASTORALE et ailleurs ...

A VOS AGENDAS !

- Samedi 12.04., 19h00-20h00. Soirée de prière Taizé à l'église Ste-Thérèse, Clarens.

- **Dimanche 27.04. Fête de la Divine Miséricorde.**

Montreux : 11h00 Messe, avec l'installation du reliquaire pour Carlo Acutis à l'occasion de sa canonisation.

Adoration après la messe, jusqu'à 15h00.

15h00 Clôture avec la prière à la Divine Miséricorde et le chapelet.

Clarens : 15h00 Adoration et chapelet à la Divine Miséricorde.

Villeneuve : Adoration après la messe de 11h30 (en polonais) jusqu'à 15h00.

15h00 Chapelet à la Divine Miséricorde (en français).

- Dimanche 11.05. Première Communion à Clarens.

- Dimanche 18.05. 11h00. Première Communion à Montreux.

- Dimanche 25.05. Première Communion à Villeneuve.

- Mercredi 14.05. Assemblée générale du décanat St. Martin, paroisse de Montreux.

- Mardi 10.06. 19h00-20h00. Conférence biblique « A la rencontre des apôtres ». Mtx.

- Jeudi 12.06., 19h00. Assemblée générale à la grande salle paroissiale de Montreux.

- Jeudi 19.06. 20h00-21h30. Soirée de louange au parc de l'Ouchettaz, à Villeneuve.

- Dimanche 22.06., 10h00. Célébration de la Fête-Dieu pour toute l'Unité Pastorale Interculturelle Riviera, au parc de l'Ouchettaz, Villeneuve.

- Vendredi 27.06. au dimanche 29.06. Fête patronale de la paroisse de Montreux.

UN EXTRAIT DE LA BULLE D'INDICTION DU PAPE SUR LA MISERICORDE

Ne pas juger et ne pas condamner signifie, de façon positive, savoir accueillir ce qu'il y a de bon en toute personne et ne pas permettre qu'elle ait à souffrir de notre jugement partiel et de notre prétention à tout savoir. Ceci n'est pas encore suffisant pour exprimer ce qu'est la miséricorde.

Jésus demande aussi de pardonner et de donner, d'être instruments du pardon puisque nous l'avons déjà reçu de Dieu, d'être généreux à l'égard de tous en sachant que Dieu étend aussi sa bonté pour nous avec grande magnanimité.



COUP DE POUCE – Distribution de nourriture : chaque jeudi de 13h30 à 15h30. Salle paroissiale de l'église catholique Ste-Thérèse à Clarens. Tél. 077 461 86 90.



SOCIETE D'ENTRAIDE ST-VINCENT DE PAUL : accueille les personnes **en difficultés de la région**. 079 157 66 88.
Nous cherchons des bénévoles pour la Sté Saint Vincent de Paul. N'hésitez pas à vous joindre à nous ! Merci !